

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2012

CP 12/11-10

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR
LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNES DE CASTELMAYRAN, GOLFECH ET MOLIERES**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen trois demandes d'aménagement de logements locatifs émanant des communes de Molières, Castelmayran, Golfech.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir:

- * la demande subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité de logement
- * le taux de subvention est fixé à 15% et la subvention maximum est de 3 435 € par unité de logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante, article 204142, sous fonction 72.

* Autorisation de programme 2012	41 595,00 €
* Engagement à ce jour	10 305,00 €
* Engagement à la présente commission	30 266,00 €
* Disponible	1 024,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 30 266 € :

Communes	Opérations	Coût HT	Dépense éligible	SUBVENTIONS
CASTELMAYRAN	Création d'1 logement social	18 573,39 €	18 573,39 €	18 573,39 x 15 % 2 786 €
GOLFECH	Création d'1 logement social	183 764,95 €	22 900,00 €	22 900 x 15 % 3 435 €
MOLIERES	Création de 7 logements sociaux	672 956,63 €	22 900,00 €	22 900,00 x 15% x 7 24 045 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,